

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 02 Mars 2016

Date de convocation :
Le 08 février 2016

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 8
- de votants : 8

- délégués suppléants : 14
- de présents : 3
- de votants : 2

L'an deux mille seize, le 02 mars à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame **Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 08 février 2016.

Étaient présents (11) :

Mme **Élisabeth GONDY** ; M. **Grégory LELONG** ; Mme **Valérie TOMSON** ; M. **Guy HUART** ; M. **Didier JOVENIAUX** ; M. **Mattéo GUALANO** ; Mme **Isabelle CHOAIN** ; Mme **Yveline DRUELLE** ; Mme **Aurore COLSON** ; Mme **Marie-Andrée CHOTEAU** ; Mme **Anne GOZÉ**.

Absents excusés : (8)

Mme **Geneviève MANNARINO** ; M. **Laurent DEGALLAIX** ; Mme **Renée STIÉVENART** ; Mme **Monique GUILBERT** ; M. **Vincent HADOT** ; Mme **Denise CAPPELLE** ; Mme **Arlette MARCANT** ; Mme **Corinne COLLET DONNAINT**.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :
II/004/16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu le code des marchés publics et notamment son article 28 ;

Secrétaire de Séance :
Mme **Isabelle DUSCHET**

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Nos Réf : ID/IC

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1er, 4 et 7 ;

OBJET : Marché des éditions.

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY

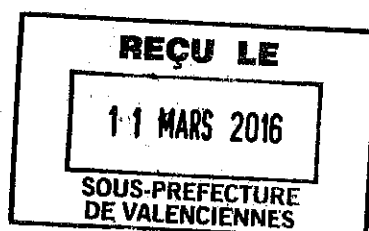
Pour assurer ses fonctions de promotion, Valenciennes Tourisme & Congrès édite régulièrement des brochures et documents à l'attention de ses clientèles. Afin de poursuivre la création et l'impression des éditions de l'Office de Tourisme, il convient de passer un marché en procédure adaptée.

Pour cela, deux lots sont envisagés dans le cadre de ce marché :

- Lot N°1 : Création des éditions, brochures et dépliants dans le cadre de la charte graphique et de la stratégie de communication définies,
- Lot N°2 : Impression des éditions, brochures et dépliants dans le cadre de la charte graphique et de la stratégie de communication définies.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 02 mars 2016,

- D'autoriser le Directeur Général à passer le marché dans le respect des règles de la commande publique,



- D'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant la préparation et la passation des deux lots de ce marché,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant l'exécution et le règlement des deux lots de ce marché.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE :

- Le Directeur Général à passer le marché dans le respect des règles de la commande publique,
- Le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant la préparation et la passation des deux lots de ce marché,
- Le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant l'exécution et le règlement des deux lots de ce marché.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 02 mars 2016

La Présidente,
Élisabeth GONDY

